FONDE EN 1897

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Edition du "REVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, Rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Lundi 5 Mai 1924

LE NUMERO 15 CENTIMES

PARIS-LILLE

Gloire et Misère des Paysans du Nord

Paris, 2 Mai 1924.

— « Vous r'vétiez not' blé, donc ? Ch'est point qu'il est bien haut mais il biau tout d'même, savez l... »

Une enquête sur la prochaine récolte m'avait amené dans ce coin de la Haute-Bauce, près de ce fameux plateau de Neubourg bien connu pour sa richesse en céréales, et voilà que parmi tant de voix presque normandes, adoucies d' « eau de cidre » et de beurre, j'entendais brusquement, comme un réveil de fanfare, notre rude et clair accent du Nord !

Je me retournai : un gaillard « un peu là », un de ces « Ch'ti mi », comme on dit dans le Midi, qui ont vu le Boche de près et qui ont su lui tenir tête par ce sublime entêtement qui est dans la race et que rien ne démonte, me regardait bien en face fier et un peu railleur, sa solide silhouette dominant tout un horizon de champs de blé où elle semblait enracinée... Vous l'avez deviné : cinq minutes après, nous étions deux très vieux copains puisque nous étions deux « pays »... Et c'est ainsi que j'appris une belle histoire, de celles qu'on devrait proposer en exemple aux gosses de nos écoles pour leur donner une idée du « cran » des gas du Nord.

♣ ♣

Mon homme était au service d'une famille de réfugiés des environs de Lille. Ils étaient venus là quelques mois après l'invasion, le père, trop âgé pour servir, la mère, la fille âgée de 14 ans et lui, le vieux domestique, qu'on considère un peu aussi comme un parent : les trois fils étaient partis au front dès les premiers jours et deux seulement devaient revenir vivants. Tandis que les Boches pillent et brûlent la maison qu'ils ont dû abandonner là-bas, ils s'installent tant bien que mal sur ces terres alors incultes, dans une ferme en ruine achetée avec les quelques économies qu'ils ont pu emporter. Bien qu'âgé, le père est encore vaillant à l'ouvrage. Tous les jours, levé en même temps que le soleil avec toute sa maisonnée, il répare d'abord le logis puis il commence les premières façons culturales. Dans le minimum de temps, les cent hectares, qui étaient en friche avant l'arrivée de ces braves gens, auront bientôt donné en blé, en betteraves et en avoines, le plus beau rendement de la région. Mais un jour, voilà que le chef de famille s'alite, terrassé par une pleurésie. Qui le soignera ? Qui s'occupera de la porcherie et **des champs ? La mère, hélas, suffit à** peine déjà à faire le ménage et la cuisine pour tout le monde ! Alors c'est la fillette de quatorze ans, la petite Laure, qui se chargera d'aller chercher les remèdes, de les administrer, et c'est elle aussi, aidée seulement du vieux domestique, qui retournera les cent hectares de terre, et les sèmera, et nourrira les porcs, et ira vendre au marché des œufs, le lait et les bêtes, quand il le faudra ! Tâche surhumaine, direz-vous : et qui a pourtant été accomplie pendant plusieurs mois. — Le père étant mort, jusqu'au retour des deux frères — par cette enfant de chez nous ! dans nos régions dévastées, combien pourrait-on découvrir d'héroïsmes comme celui-là qu'on devrait citer à l'ordre du jour de la Reconstitution et qui mériteraient au moins, il me semble, un bout de ruban vert et rouge !

♣ ♣

Ceux qui, sur la foi de journaux mal renseignés, ou de parti-pris, accusent indistinctement tous les producteurs de faire la vie chère diront peut-être en lisant cette anecdote : oui, mais ils sont largement récompensés à présent, ils sont riches ! Ah bien ouiche ! Ce sont des réfugiés, vous dis-je, et naturellement, ils n'ont pas touché leurs dommages de guerre. Alors, comme ils n'ont pas un sou devant eux, tout ce qu'ils gagnaient étant passé au fur et à mesure en engrais, ou en achat d'animaux reproducteurs, ils ont été obligés de vendre leur blé aussitôt après la récolte, à 78 francs le quintal, ...tandis que dans le voisinage, des cultivateurs qui avaient la chance de n'être pas sinistrés, attendaient tranquillement que le même blé — d'une moins bonne qualité — monte jusqu'à 110 francs ! Or, vous savez, quand il faut payer une batteuse à 500 francs par jour (personnel compris) et le nitrate 130 francs le quintal, du blé vendu 78 francs, ce n'est pas une affaire...

Au moins ceux-là travaillent-ils encore pour leur compte ! Mais il m'est arrivé de rencontrer dans la Brie un pauvre diable qui, avant la guerre petit propriétaire dans la Somme, se voit obligé aujourd'hui de servir chez les autres. Et depuis cinq ans, il connaît cet affreux supplice de ne pouvoir lui-même cueillir le fruit de ses efforts, alors que c'est grâce à ses propres conseils et à son expérience que son patron atteint des récoltes très supérieures à celles qu'il faisait autrefois !

J'ai bien peur qu'ils soient encore quelques-uns comme lui, riches seulement d'espérances et d'obligations décennales, qui ont pu croire jusqu'à ces dernières semaines (avant la nouvelle de la reprise partielle des paiements en espèces) que le pays oubliait ce qu'ils lui ont donné et qu'ils mourraient loin de la Terre natale et loin des leurs, anonymement, parmi d'autres domestiques de ferme, venus d'on ne sait où...

...Et j'imagine que c'est un peu à ce triste destin des vieux serviteurs de la Terre que M. Daniel-Vincent, Ministre du Travail et de l'Hygiène, a pensé, quand, avec cette âpre ténacité et cette persuasion qu'il apporta à défendre la cause ouvrière il a arraché à la Chambre, avant qu'elle se sépare, le vote de cette loi sur les assurances sociales dont il a été le premier artisan. Les assurances sociales, panacée de tous les maux sociaux et de toutes les angoisses, qui fera de tous les travailleurs des prévoyants presque sans qu'ils s'en aperçoivent en leur enlevant le souci constant de la maladie, de l'invalidité et de la vieillesse : loi de sécurité et d'apaisement qui sera la grande œuvre de demain.

André FAGE.

L'Emprunt Français aux Etats-Unis

UN DÉMENTI EST DONNÉ PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 3. — Le « Daily Telegraph » ayant annoncé hier que l'emprunt de consolidation du franc contracté par la France aux Etats-Unis, avait été recommandé par les experts américains sous la condition que la France accepterait le rétablissement de l'unité économique et fiscale du Reich, l' « Agence Havas » est autorisée par le ministère des Affaires étrangères à faire connaître que les indications contenues dans cet article sont toutes contraires à la vérité

UNE MANŒUVRE ALLEMANDE UNE INJURE POUR LES EXPERTS

Elles ne peuvent provenir que d'une manœuvre allemande destinée à nuire à la situation de la France et à son crédit.

Elles sont, en outre, particulièrement injurieuses pour les experts américains dont l'attitude a été constamment et parfaitement correcte, et qui, ainsi d'ailleurs que tous les experts l'ont déclaré, ne se sont mêlés d'aucune question politique.

UN CABLOGRAMME DE LA BANQUE DE FRANCE

Pour bien mettre au point une affaire qui ne saurait prêter à ambiguïté, on ne peut mieux faire que de publier le texte du câblogramme que la Banque de France a rédigé et remis aux banquiers américains, qui avait été approuvé par eux et qui contient les seules conditions dont il ait été question.

« Après avoir conféré avec le gouvernement, je suis en mesure de vous assurer que des mesures complètes vont être prises pour améliorer la situation financière.

Pratiquement, le gouvernement insistera pour que le Sénat (la Chambre ayant déjà émis un vote favorable), prenne une décision rapide sur le vote relatif à l'augmentation des impôts, réalisant l'équilibre de l'ensemble du budget et ratifié une politique en vue de supprimer toute dépense nouvelle qui n'aurait pas la contrepartie de recettes correspondantes.

» Tant que la situation financière n'aura pas été sérieusement améliorée, le gouvernement ne fera aucun nouvel appel au crédit, sauf pour la consolidation de la dette flottante et ultérieurement il n'émettra aucun emprunt, même pour l'achèvement de la reconstitution des régions libérées, sans en assurer le service par les recettes budgétaires normales.

» La Banque de France continuera à s'associer à tous les efforts du gouvernement et prendra elle-même toutes les mesures qui dépendent d'elle. »

Les grands entretiens de Londres

Londres, 3. — Le rédacteur diplomatique de la « Westminster Gazette » souligne qu'au cours de l'importante conversation qui a eu lieu entre M. Mac Donald et les ministres belges, le rapport Dawes a été entièrement discuté et qu'on n'a pas trouvé de différences d'opinion quant à **son acceptation générale.**

Le rédacteur ajoute que la question des sanctions, en cas de manquement de l'Allemagne a été discutée.

Le point de vue britannique est opposé à la répétition de l'occupation actuelle de la Ruhr et le but de la Belgique est de trouver une formule qui donne satisfaction à Paris et à Londres.

AUGURES FAVORABLES, MAIS...

Londres, 3. — « Le Times » dit que les augures sont favorables, mais qu'aucune décision ne peut être prise aux chéquers parce que, quand quatre alliés sont déterminés à agir en harmonie, deux ne peuvent pas régler seuls les affaires. Il est probable, dit ce journal, qu'une conférence plénière aura lieu.

Selon « Le Times », par un commun accord on ne sera divulgué des conversations qui ont eu lieu entre M. Mac Donald et les ministres belges.

Un discours électoral de M. Stresemann

Berlin, 3. — M. Stresemann a pris hier la parole à une réunion électorale du parti populaire du gouvernement dans la question du rapport des experts.

M. Stresemann s'est déclaré partisan des méthodes des emprunts internationaux.

Ce serait, a-t-il dit, la plus grande sottise que de refuser l'aide que nous pouvons recevoir par ces moyens.

L'Angleterre et l'Amérique doivent être intéressées dans nos affaires, car elles auront intérêt à ce que nous travaillons.

Le Ministre des Affaires Etrangères a tiré du passage du rapport des experts disant que dans les sommes à payer par l'Allemagne sont comprises toutes ses obligations, la conclusion que tous les organes quelconques constitués en Allemagne par les puissances étrangères doivent être entretenus à leurs propres frais.

La réorganisation du Ministère des R. L.

DE NOMBREUX EMPLOIS VONT ÊTRE SUPPRIMÉS

Paris, 3 (De notre rédaction parisienne). — Inaugurant l'ère des économies, M. Louis Marin, Ministre des Régions Libérées vient d'entreprendre la réorganisation des services de l'Administration centrale de son ministère.

Ses premières mesures ont pour objet d'opérer des compressions de dépenses en supprimant des postes jugés inutiles. A cet effet, 250 fonctionnaires ont été récemment avertis qu'ils seraient licenciés à la fin du mois.

D'autres décisions du même ordre d'idées vont suivre d'ici peu. On parle de la suppression de postes importants.

LES OBSÈQUES DE M. KRANTZ

Paris, 3. — Les obsèques de M. Camille Krantz, ancien ministre des travaux publics et de la guerre, officier de la légion d'honneur, ont eu lieu ce matin à 10 heures, en présence d'une nombreuse assistance.

L'inhumation aura lieu à Dinoze-St-Laurent (Vosges) demain lundi.

UN SANDWICH PIÈCE A CONVICTION

Londres, 3. — Des cambrioleurs ont dévalisé la nuit dernière, une bijouterie de New-Oxford Street, emportant pour plus de 200.000 fr. de bijoux. Les voleurs semblent avoir opéré à loisir.

On a retrouvé des sandwiches qui indiquent qu'ils ont fait un repas au cours de leur « travail ». Les inspecteurs de police ont reconnu sur l'un des sandwiches la trace des dents d'une femme.

Une autre bande s'est introduite, un peu avant le lever du jour dans l'Hôtel de lord Ashfield, dans le quartier de Park-Lane, et ont dérobé divers objets objets de valeur, particulièrement de l'argenterie. Aucun des nombreux domestiques n'entendit le bruit. Les cambrioleurs employèrent des gants en caoutchouc pour éviter que la police ne les identifie, grâce à leurs empreintes digitales.

LE PÈRE DES ASSURANCES SOCIALES

C'est le beau titre décerné au Ministre du Travail, M. Daniel-Vincent, par la reconnaissance populaire

La présence de M. Daniel-Vincent, au Ministère du Travail, a toujours été, pour les Travailleurs, un gage de protection et de cordiale sollicitude.

En 1921, M. Daniel-Vincent mettait au point le considérable projet des Assurances Sociales et il en déposait le texte sur le bureau de la Chambre. Pendant deux ans le projet, endormi à la Commission, subissait l'assaut de tous les amendements que les adversaires du projet voulaient lui imposer comme autant de mutilations. Les représentants du Bloc National espéraient bien que la législature prendrait fin sans que la Chambre eût émis un vote. Ainsi la Loi sur les Assurances Sociales était morte et enterrée !

M. DANIEL-VINCENT

Le retour de M. Daniel-Vincent au Ministère du Travail a mis en déroute les adversaires de la démocratie. En quarante-huit heures le Ministre engageait la discussion, faisait voter, tambour battant, les 185 articles du projet. La Loi était votée et partait au Sénat, réalité déjà vivante et demain agissante.

Les Assurances Sociales étaient sauvées.

On trouvera ci-dessous le détail d'autres lois sociales éminemment utiles que M. Daniel-Vincent a fait voter en quinze jours de temps avant la séparation de la Chambre. Ce record presque sportif est une preuve que notre jeune et ardent Ministre du Travail est un de ces réalisateurs que la France attend pour donner au peuple les droits qu'il a mérités par une si longue servitude.

Un record parlementaire

Cinq lois définitives :: en quinze jours ::

Dès son entrée au Ministère du Travail et de l'Hygiène, M. Daniel Vincent n'eut qu'un seul but, un seul souci : s'efforcer de faire adopter par les Parlements les projets de loi intéressant les œuvres sociales, l'amélioration du sort des petits, fonctionnaires, ouvriers, mutilés de la guerre, du travail, etc.

Avec une activité et une ténacité inlassables, il se consacra à sa tâche.

Ses efforts furent si énergiques et si persévérants qu'au 13 avril date de clôture de la session parlementaire, moins de 15 jours après son entrée au Ministère, il avait réussi à faire adopter définitivement nombre de projets de loi, qui constituent un indiscutable progrès social et à faire activer l'approbation de nombre d'autres non moins intéressants.

C'est l'œuvre énorme de ce mandat ministériel de 15 jours que nous allons rapidement esquisser.

CINQ MILLIONS POUR LES HABITATIONS A BON MARCHÉ

Un projet de loi portant ouverture au Ministère du Travail et de l'Hygiène d'un crédit additionnel aux crédits rendus applicables à l'exercice 1924, pour les habitations à bon marché déposé à la Chambre le 2 mars 1923, était pendant, devant l'assemblée législatives depuis cette époque.

M. Daniel Vincent intervint énergiquement. Son intervention ne devait pas être vaine. Le 9 avril dernier, la Chambre adoptait le projet et quelques jours plus tard le 12, le Sénat le ratifiait. La loi était devenue définitive. Un crédit supplémentaire de **5 millions de francs** était accordé à titre de subvention aux communes, aux offices publics et fondations, d'habitations à bon marché aux bureaux de Bienfaisance et d'assistance aux Hospices, Hôpitaux et Caisses d'Epargne pour les constructions d'immeubles principalement affectés aux familles nombreuses.

L'EMPLOI OBLIGATOIRE DES MUTILÉS DE GUERRE

C'est aussi aux interventions énergiques et réitérées de **M. Daniel Vincent** qu'est due l'adoption définitive, le 13 avril par le Sénat, **de la loi sur l'emploi obligatoire des mutilés de la guerre.**

Le premier dépôt de cette loi, d'importance capitale pour toutes les victimes de la guerre remontait au 7 octobre 1915. C'est dire, les retards, les oppositions qu'elle avait subis au cours de la dernière législature. Aux termes de cette loi qui comporte de multiples articles, de nombreuses prescriptions, toutes les exploitations industrielles et commerciales qui occupent régulièrement plus de 10 salariés, de l'un ou de l'autre sexe, âgés de plus de 18 ans, français ou étrangers seront tenues d'employer des pensionnés de guerre au prorata de leur personnel total. A moins que l'ouvrier ne se trouve de par son invalidité dans une condition d'infériorité notoire, condition prévue par la loi, le salaire du pensionné ne pourra être inférieur au tarif normal et courant de la profession et de la région.

En faisant adopter cette charte des mutilés, M. Daniel Vincent a voulu permettre aux déshérités de la vie aux victimes de la guerre meurtrière, de gagner honorablement leur vie en travaillant. Il a sauvé de la misère des dizaines de milliers de victimes de la fatalité.

POUR LES VICTIMES DU TRAVAIL !

En s'occupant des mutilés de guerre, le nouveau ministre ne perdait pas de vue la situation intéressante, souvent trop précaire, **des Mutilés du Travail.** Reprenant un projet de loi déposé au Sénat en 1919, il le faisait adopter le 7 avril 1924, par la Chambre qui le rendait définitif. Aux termes de cette loi, les mutilés du travail pourront être admis dans les écoles et autres institutions assurant la rééducation professionnelle des mutilés et réformés de la guerre. En aucun cas, la rééducation ainsi obtenue, ne pourra se traduire pour l'ayant-droit par une réduction des avantages qui lui auraient été accordés en vertu des lois sur les accidents du travail.

Dans cette courte période de 15 jours, M. Daniel Vincent devait encore faire adopter définitivement deux importantes réformes, intéressant **les cierce des études dans les offices ministériels et les représentants de commerce.** Au bénéfice des premiers, il faisait voter le 7 avril une loi leur assurant le **repos hebdomadaire obligatoire** et à celui des autres une loi stipulant que les salaires des ouvriers du commerce et de l'industrie, doivent au moins être payés une fois par mois. Quant **aux commissions dues aux voyageurs et représentants de commerce,** elles donneront lieu à un règlement au moins tous les trois mois.

LES PROJETS DE LOI DÉPOSÉS AU SÉNAT

En outre de ces lois maintenant définitivement acquises et en vigueur, **M. Daniel Vincent,** profitant de son entrée au Ministère, **s'attacha à faire adopter** dans le plus bref délai possible, en les déposant au Sénat, **quantité de projets de lois sociales,** approuvés par la Chambre et restés en suspens.

Parmi ces projets figure la ratification de la convention élaborée à Washington par la conférence internationale du Travail, signée à Paris le 24 janvier 1921, par la France et la Belgique, concernant **le chômage et le travail de nuit des femmes et des enfants dans l'industrie.**

Le 8 avril, il déposait également au Sénat un projet de loi garantissant les **cautionnements** des ouvriers et employés de l'industrie ainsi qu'un autre projet prorogeant de deux années la loi du 5 juillet 1922, instituant des **allocations temporaires** à certaines catégories de bénéficiaires de la loi de 1898 sur les **accidents du travail.**

Pour les victimes elles-mêmes, dit le projet, si elles sont atteints d'une incapacité de travail de 30 % au moins, ces allocations s'élèveront de 20 francs à 50 francs par mois suivant le degré d'invalidité. Quant aux conjoints ou ascendants, ils recevront une allocation égale au montant de leur rente s'ils justifient qu'ils sont ou infirmes ou atteints d'une maladie incurable, ou âgés de plus de 55 ans, s'ils sont du sexe féminin ou de 60 ans s'ils sont du sexe masculin.

AUTRES LOIS SOCIALES

On sait avec quelle activité M. Daniel Vincent s'employa à faire adopter par la Chambre le 8 avril dernier, le grand projet sur les Assurances sociales

Poursuivant son action, le Ministre du Travail faisait adopter le 2 avril par la Chambre et déposait le jour suivant au Sénat, un projet tendant à modifier et à compléter la **législation sur les habitations à bon marché et la petite propriété très intéressées** Puis, c'est tout un projet sur la modification de la **loi sur l'Assistance médicale gratuite et l'assistance des femmes en couches qu'il fit** approuver par la Chambre, ainsi qu'un projet concernant **les plans d'extension et d'aménagements des villes et les lotissements.**

POUR LES OUVRIERS MINEURS

Enfin, le 11 avril 1924, deux jours avant la clôture de la session parlementaire, M. Daniel Vincent faisant adopter également par la Chambre, un projet dispensant des versements pendant la durée de leur séjour dans les régions envahies, les ouvriers mineurs mobilisés ou restés en pays occupés. L'article unique de cette loi intéressant des dizaines de milliers de travailleurs de la mine, stipule que la période de dispense de versement à la Caisse des Retraites ouvrières et paysannes s'étend depuis la date à laquelle ont dû être arrêtés les travaux, jusqu'au dernier jour de l'année qui a suivi la date du rapatriement ou de la libération.

Telle est, rapidement esquissée, l'œuvre énorme du ministre démocrate du Nord, œuvre à laquelle il a consacré toute son énergie toute son inlassable et tenace activité dans l'intérêt des humbles !

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Amélioration, ciel nuageux, avec rares ondées ; belles éclaircies l'après-midi, vent d'Ouest Nord-Ouest, 2 à 4 mètres, baisse de la température minimum 7.

SUS AU LIÈVRE

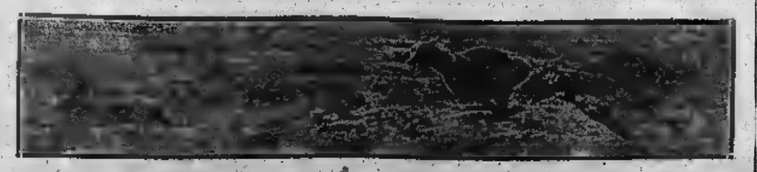

Ce remarquable instantané de lévriers poursuivant leur proie, a été pris lors d'une chasse à courre qui s'est déroulée récemment près de Liverpool.

Le vote d'aujourd'hui en Allemagne

QUELLE SERA LA CONSTITUTION PROBABLE DU REICHSTAG DE DEMAIN

Paris, 3. — C'est demain qu'ont lieu les élections allemandes, et l'on en donne déjà l'orientation générale, malgré les surprises que réserve toujours un scrutin aussi vaste, établi d'après une proportionnelle rigoureuse. Par un phénomène général en Europe, la masse électorale mécontente accentuerait ses votes pour les partis extrémistes à droite et à gauche — en Allemagne plus à droite qu'à gauche.

Le gouvernement, de son côté, soutenu par une majorité centriste qui va des social-démocrates aux populistes, a fait campagne pour maintenir cette coalition hétérogène et il y réussira parce que, malgré tout, les partis d'opposition extrême ne recueilleront qu'un nombre restreint de sièges supplémentaires.

Si l'on en juge par les pronostics divers qui parviennent d'Allemagne, l'ancienne coalition, qui comptait 315 sièges, en perdrait une cinquantaine au plus et serait ramenée à environ 295 sièges. L'opposition d'extrême-droite et d'extrême-gauche gagnerait, au contraire ces 50 sièges et au lieu d'une centaine de voix au Reichstag, elle disposerait par suite de 150 bulletins de vote. Elle ne saurait, en aucun cas, obtenir la majorité dans le Parlement d'autant qu'il faudrait tout de même en défalquer les 20 voix qu'obtiendront sans doute les communistes, lesquels ne s'allieront pas toujours avec les nationalistes.

C'est surtout le parti social-démocrate unifié qui semble devoir faire les frais de la nouvelle répartition. Aux élections de 1920 les socialistes majoritaires indépendants et communistes avaient groupé 195 mandats (respectivement : 112 + 81 + 2). Leur nombre s'était peu à peu réduit à 174. On annonce que, par suite de leur division, il ne reviendrait dans le nouveau Reichstag qu'une centaine de majoritaires, une quarantaine d'indépendants et une vingtaine de communistes. Perte sèche : 14 sièges.

Si l'on admet qu'une douzaine de populistes passeront au parti Deutschnational, que le parti démocrate perdra également une dizaine de voix, on arrive sensiblement à ce déplacement de 50 sièges dont les principaux bénéficiaires seraient le parti Deutschnational et ce nouveau parti, le Voelkisch Partei.

Il est très certain qu'une aussi forte opposition n'irait pas sans augmenter la confusion au Reichstag, et la seule espérance qui subsiste dans le monde est que cette opposition ne dépasse pas le tiers des voix car l'application et l'exécution du plan des experts nécessitera certains votes à la majorité des deux tiers pour le remaniement de la Constitution.

On vient de voir par les pronostics qui sont transmis de Berlin que, précisément, l'existence de cette majorité des deux tiers se joue sur un très petit nombre de sièges, que le cabinet actuel cherche à gagner.

Qu'est-ce que

La Belle des Belles ?

250 personnes précipitées dans un sous-sol

Tarbes, 3. — Hier soir, au cours d'une réunion électorale donnée à Mauléon-Barousse, arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, le plancher de la salle où avait lieu cette réunion s'est effondré et une partie de l'assistance, qu'on peut évaluer à 250 personnes, a été précipitée dans le sous-sol d'une profondeur d'environ trois mètres.

Des secours ont été immédiatement organisés et on a pu dégager toutes les personnes, dont huit seulement ont été plus ou moins sérieusement blessées.

UNIS DANS LA MORT

Bordeaux, 2. — Dans un appartement meublé, 118, rue Julaique, vivaient, Michel Jolly, âgé de vingt-trois ans, élève de l'Ecole navale dont le père est avoué à Redon et Fernande Duprat, âgée de vingt-quatre ans, dont la famille habite Paillet (Gironde). Les deux jeunes gens avaient formé le projet de se marier prochainement, mais les parents du jeune homme y ayant mis obstacle, ils décidèrent d'en finir avec la vie.

Ce matin à 11 heures, Fernande Duprat tira sur son ami, assis au pied du lit, une balle à la tempe. De la blessure béante, la cervelle jaillit. Puis, après s'être étendue sur le lit et avoir entr'ouvert son pyjama, elle se logea une balle au cœur. Lorsque le médecin arriva il ne put que constater le décès des deux amants.

LE TERRIBLE ACCIDENT DE WASQUEHAL

MORT DES DEUX VICTIMES

Nous avons relaté le terrible accident survenu jeudi à la Raffinerie de Pétrole de Wasquehal, et à la suite duquel deux des quatre blessés avaient été transportés à l'hôpital de Roubaix : Fernand Hérang, 28 ans, demeurant à Annœullin qui avait des fractures du pied droit et de la cuisse gauche, et Hector Déryck, même âge, atteint d'une fracture du crâne. En dépit des prévisions relativement rassurantes, tous deux sont morts hier, à l'hôpital, le premier, à deux heures du matin ; le second, à cinq heures de l'après-midi. Hérang a dû succomber à des lésions internes. Déryck, trépané dans la matinée par M. le docteur P. Butruille, est mort des suites de lésions cérébrales.

UN SOLDAT DE CAMBRAI S'EST SUICIDÉ DEVANT LES GENDARMES

Amiens, 3. — Dorion Alcide, soldat au 1er régiment d'aérostation, stationné à Cambrai, n'avait pas rejoint son corps, malgré les exhortations de ses parents, à l'expiration de la permission qu'il avait obtenue pour les fêtes de Pâques et s'était caché dans les bois, près de Saint-Léger-les-Domart.

Découvert par les gendarmes venus pour l'arrêter, Dorion s'est suicidé d'un coup de revolver à la tempe.

LA FÊTE NATIONALE DE LA POLOGNE, A PARIS

Paris, 3. — L'Association France-Pologne a célébré aujourd'hui, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne et sous le patronage de la Ligue Maritime Française, la fête nationale de la Pologne.

La solennité était présidée par le maréchal Foch.

Après les discours, une partie artistique a terminé cette brillante manifestation.

OPINIONS SOCIALISTES

FAILLITE SOCIALE

Je dédie cet article à ce qui veulent bien s'intéresser aux familles nombreuses.

Qu'avec nous, ils demandent la suppression de la limite apportée au taux de l'indemnité pour les enfants.

Il doit être établi un pourcentage identique pour chaque enfant et ce pourcentage doit être accordé quel que soit leur nombre : 15 % du salaire annuel pour un enfant, 30 pour cent pour deux, 45 pour trois, etc...

La disposition limitant l'ensemble des rentes à 40 ou 60 % du salaire doit être supprimée.

En cas d'absence de conjoint ou d'enfant, il doit être accordé pour les ascendants ou descendants une rente viagère, même s'ils ne sont pas à la charge de la victime décédée ; ils auraient pu le devenir à un moment donné et leur situation est toujours modifiable ; le père et la mère sont toujours en droit d'escompter pour leurs vieux jours l'aide de leur enfant, et le préjudice qu'ils subissent du fait de sa disparition doit être réparé.

Dans cet ordre d'idées, il y a lieu d'attirer l'attention sur une des conséquences les plus déplorables de la loi :

Lorsqu'un jeune ouvrier, qui n'est pas à la charge de ses parents, vient à être gravement blessé, de façon à demeurer frappé d'incapacité permanente, le patron n'aura à payer, que si la malheureuse victime survit à ses blessures.

Qu'elle meure ! et le voilà absolument libre de toute redevance : la compagnie n'aura plus qu'à tirer sa révérence aux parents éplorés, après avoir marchandé l'allocation des frais funéraires et exigé des factures justificatives.

Cette question peut d'ailleurs être envisagée d'un point de vue plus général.

Il ne faut pas encourager plus longtemps les patrons à employer des célibataires, puisqu'il n'y a pas lieu actuellement à indemnité en cas d'accident mortel, lorsque la victime n'a à se charge ni ascendant, ni descendant.

Il y a quelque chose d'immoral dans ce fait qu'un accident suivi de mort ne donne pas lieu à indemnisation.

Quand la victime n'a pas d'héritiers, sa perte cause un préjudice à la collectivité et l'Etat doit recueillir le capital représentatif de la rente à allouer.

Il est aussi regrettable que la loi, instituée dans un but de protection pour l'ouvrier, aboutisse à garantir au patron, dans le sein fortuné des compagnies d'assurances, une sorte de refuge inviolable.

Le seul fait d'être assuré ne doit point suffire pour libérer le patron de ses devoirs et des charges qui pèsent sur lui en vue d'assurer la sécurité de son personnel.

La doctrine a longuement discuté la question de la faute inexcusable.

La jurisprudence qui n'a pas souvent, en fait, l'occasion de se prononcer, a tenu à l'ignorer.

Il y a lieu, pour le législateur, de fixer l'une ou l'autre, en disant que désormais, il y aura faute inexcusable à la charge du patron lorsqu'un manquement aux lois, règlement ou décrets touchant la sécurité des ouvriers ou l'emploi des enfants aura été régulièrement constaté par un inspecteur du travail.

Léon ESCOFFIER,
Député du Nord.

M. PAUL JAVARY

Directeur de l'Exploitation de la Compagnie du Nord

M. JAVARY

Cette nomination vient heureusement récompenser l'intelligente activité de M. Javary qui s'est consacré, ainsi que l'on sait, à la tâche si délicate et si ardue, de notre Grand Réseau du Nord.

Nous sommes heureux, en cette circonstance, d'adresser à M. Javary, nos plus vives félicitations.

POUR DÉFENDRE SA SŒUR

Belfort, 3. — Au numéro 1 de la rue de la Miotte, à Belfort, habitait avec M. Pfister et sa femme, son beau-frère, Georges Duvois. Une discussion surgit au milieu de la nuit et le mari frappa sa femme. Duvois se leva alors et, prenant la défense de sa sœur, porta à son beau frère des coups de bâton si violents sur la tête que celui-ci fut assommé net.

VICTOIRE OFFICIELLE DE GEORGES CARPENTIER

Vienne, 3. — La Fédération autrichienne de boxe, après avoir assisté à la projection du film du match Carpentier-Townley, a reconnu la correction du knock-out de Townley par Carpentier.

UN PROCHAIN MATCH DU BOXEUR LENSOIS

Paris, 3. — Georges Carpentier se rencontrera l'été prochain, au Canada, avec le champion canadien Jack Reddick.